



Déclaration liminaire
FSU / CGT Educ'action
CAEN du 13 Novembre 2019
Académie de Poitiers

Madame la Rectrice ,
Monsieur le vice Président de la région « Nouvelle Aquitaine »
Monsieur le Directeur Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Mesdames et Messieurs les membres de ce CAEN

Nous commencerons par dénoncer les conditions de la rentrée 2019 dans les écoles et établissements de notre académie. Force est de constater que l'éducation nationale à laquelle nous sommes attachés, s'affaiblit au fil des années d'une région à l'autre, d'un territoire à l'autre, d'un établissement à l'autre.

Dans le premier degré, les enseignantes et les enseignants, qu'ils soient en charge de la direction d'école ou pas, se sentent déjà débordé.es, pressé.es par les injonctions multiples, les attentes des familles, les demandes de toutes parts. Les conditions de travail sont devenues très difficiles, parfois insupportables.

Dans le second degré, les documents fournis ici manifestent la logique d'austérité qui est à l'œuvre alors même que les effectifs en collège ont beaucoup augmenté. Les moyens en heures postes baissent et sont pour partie seulement compensés par l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires. Le décret sur la seconde heure imposable à la profession a, là encore, été perçu comme un acte de défiance. Les personnels voient leurs conditions de travail se dégrader encore, leur santé s'altérer. L'inclusion se fait dans des conditions déplorables quand le Ministre l'affiche comme une grande cause. La fuite en avant que représente le budget 2020 dont nous venons de prendre connaissance ne présage rien de bon par les suppressions de postes qu'il orchestre dans le second degré encore.

Dans les lycées généraux, technologiques et agricoles, après le chaos de la session de bac 2019 dont le Ministre est seul responsable, la réforme se met en place avec une brutalité sans égal. Déjà les élèves sont découragés par l'exigence irréaliste des programmes de spécialités et le flou qui entoure les épreuves du baccalauréat. Ils sont pour beaucoup inquiets de la multiplicité des épreuves auxquelles ils seront soumis, alors que le Ministre ose parler de simplification de l'examen. La complexité de la procédure de commande des manuels, telle que voulue par la Région, fait que beaucoup d'élèves n'ont pas ces manuels dans un délai correct.

Les enseignants sont préoccupés par les conditions de mise en œuvre des E3C, parce qu'à ce jour ces conditions n'ont pas toujours été précisées dans les établissements, parce que surtout ces mêmes conditions confirment leurs doutes sur la fin du caractère national du baccalauréat. C'est la raison pour laquelle le Snes-Fsu demande l'annulation de la première session d'E3C et la transformation des épreuves d'E3C en épreuves nationales. Il en va de la valeur de ce diplôme et de l'avenir de nos jeunes. La réforme Blanquer , la mise en place de spécialités par établissement : tout concourt ici à faire exploser les inégalités sociales et de genres.

Dans la voie professionnelle, le démantèlement se poursuit et ce n'est pas le projet de la carte des formations de la voie professionnelle présenté lors de ce CAEN qui nous permet de dire le contraire. La mise en place des familles de métiers nécessite une relecture des référentiels pour en dégager les compétences communes... Mais elles vont surtout permettre de regrouper les sections et favoriser la suppression des postes en remplissant les classes au maximum. La spécialisation à un métier sera repoussée en classe de première, compliquant toujours plus l'insertion des jeunes.

Pendant les congés d'été, le ministère a publié un nouveau vade-mecum "Développer l'apprentissage à l'Éducation nationale". Il décline les modalités de la mise en place de l'apprentissage dans les lycées et définit l'organisation du mixage des parcours et des publics, imposant la cohabitation dans la même classe d'élèves, d'apprentis et de stagiaires de la formation continue. On y découvre que l'apprentissage devient la pierre angulaire de toute l'organisation. L'emploi du temps des apprentis, par exemple, détermine l'emploi du temps des scolaires. Pour la mise en œuvre, deux processus sont déterminants : la mixité et l'individualisation des parcours. Des accueils en cours d'année sont prévus, les entrées et les sorties permanentes vont se généraliser. Le résultat en sera clairement un alourdissement de la charge de travail pour tous, une dégradation des conditions de travail des personnels et d'études des élèves.

Le vade-mecum valide la redéfinition du rôle de l'enseignement professionnel dans les lycées : celui de procéder au tri et à la sélection pour l'entrée en apprentissage. Pour la FSU et CGT Éduc'Action le service public d'éducation sous statut scolaire reste le seul garant de l'égalité d'accès pour tous à une formation professionnelle de qualité permettant de s'insérer durablement ou de poursuivre des études !

Concernant l'Enseignement Agricole public, celui-ci souffre particulièrement des réformes du lycée qui lui sont imposées.

En seconde et en première générale, le système qui donne l'illusion de choix pléthoriques aux familles ne favorise pas les établissements agricoles. Ceux-ci restent dans leur champ de compétences mais les classes de seconde perdent des effectifs (- 9% pour la NA) et sont fragilisés alors que notre société et nos territoires auront besoin demain de forces vives porteuses d'innovation en matière d'agriculture et d'environnement à tous les niveaux de formation. En première, les effectifs sont parfois insuffisants pour ouvrir l'option AET (agronomie, écologie, territoire) qui est pourtant le cœur de notre spécificité, de fait c'est bien un appauvrissement de la carte de formation qui a lieu. Et le pire est sans doute à venir.

Dans tous les cas, les 6000 heures obtenues nationalement par l'action syndicale sont insuffisantes pour compenser la dérèglementation qui augmente les effectifs dans nos classes. Ce n'est pas par le gel ou la diminution de la DGH que l'enseignement agricole redeviendra attractif : c'est par l'investissement et l'innovation.

Enfin, concernant les conditions de travail et d'accueil des élèves, nous demandons à la région de continuer à être attentive aux particularités des petits établissements publics ruraux, parfois isolés, particulièrement en développant leurs capacités d'accueil à l'internat, et en diversifiant les dotations pour adapter les transports aux réalités de terrain.

Le service public d'orientation est gravement attaqué au travers du rapport Charvet et des conventions régionales qui se dessinent. Nous rappellerons ici notre attachement à un service public d'éducation, en mesure, sur l'ensemble du territoire, d'aider tous les élèves à construire leur parcours de formation avec l'aide de spécialistes de l'orientation, indépendants, capables de leur fournir une information objective et fiable, capables aussi de tenir compte de la problématique de la maturation du projet chez l'adolescent. L'orientation n'a jamais été un enjeu aussi fort qu'aujourd'hui dans le contexte de nécessaire démocratisation et diversification des parcours, dans le contexte de la réforme du lycée et de la voie professionnelle. Elle doit rester une priorité du service public d'éducation.

Des décrets en préparation au sujet de la réorganisation territoriale des académies vont bien au-delà de ce qui nous avait été présenté en juillet et qui nous avait déjà interpellés. La vraie fausse fusion des académies avance à marche forcée. Les lignes stratégiques d'utilisation des BOP seraient définies au niveau de l'académie de région ; les rectorats actuels deviendraient probablement de simples centres de gestion des budgets de personnels, des opérations de gestion collective globale. Cela s'accompagnerait évidemment tôt ou tard de transferts de postes administratifs. Nous ne sommes pas dupes. Nous le combattons aussi.

Si bien gouverner, c'est prévoir, c'est aussi tirer leçon de l'histoire. Or l'arrogance qui caractérise le gouvernement en place est ici de mauvais augure. Que la France ait traversé pas plus tard que l'an dernier une crise sociale d'ampleur importe peu, si on en juge au projet de loi de réforme des retraites que le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre. La volonté d'instaurer un régime de retraites individuel par points organiserait de manière inacceptable la baisse du niveau des pensions et contraindrait les personnels à reculer l'âge de leur départ à la retraite. Nous ne nous y résignerons pas !

Pour nos organisations syndicales, la revalorisation de nos salaires, carrières est devenue urgente : qu'on en juge à la faible attractivité de nos métiers !

La loi dite de transformation de la Fonction Publique, votée cet été, porte gravement atteinte au statut, lequel- il est utile de le rappeler ne vise pas seulement à protéger les agents de la Fonction Publique, mais aussi à garantir la qualité du service public. Cette loi entérine la disparition des CHSCT au moment où tous les voyants sont au rouge concernant la souffrance au travail des agents de la Fonction publique, des personnels de l'éducation nationale.

Pour conclure, les personnels que nous représentons majoritairement, n'acceptent pas le démantèlement du service public, d'éducation ou d'orientation quel qu'en soit l'origine, du ministère de l'éducation nationale ou de l'agriculture ou la région, comme ils ne peuvent se résoudre aux attaques successives contre les droits des agents de la Fonction Publique.